

Six conseils pour bien commencer une médiation de dettes



Une médiation de dettes, qu'elle soit amiable ou judiciaire, n'est pas une démarche facile. Voici 6 conseils pour la mener à bien.



Soyez transparent

Lamédiation de dettes est une aide que vous sollicitez. Ne cachez rien au médiateur de dettes, son but n'est pas de vous juger, mais de vous soutenir dans vos démarches pour proposer un plan d'apurement à vos créanciers.

Soyez réactif

Afin de réaliser le plan d'apurement, le médiateur de dettes aura besoin de vous! Si vous tardez à lui fournir les documents demandés, la procédure sera ralentie.





Soyez proactif

Signalez tout changement et toutes vos difficultés à votre médiateur de dettes (nouvelle rentrée d'argent, déménagement, facture impayée, naissance...).



Soyez régulier

Remboursez les montants dans les délais qui ont été prévus dans le plan d'apurement. Cela vous permettra de maintenir la confiance établie entre vous, le médiateur et le(s) créancier(s), ce qui vous évitera des frais supplémentaires.





Soyez organisé

Aidez-vous au moyen d'une grille budgétaire, d'un classeur pour vos factures, d'un planning annuel, d'ordres permanents, etc. Tous ces outils sont à votre disposition sur www.lafacecacheeducredit.be

Soyez patient

Plusieurs aspects sont à prendre en compte : les dossiers de médiation de dettes sont de plus en plus nombreux, le travail du médiateur prend du temps et dépend aussi de la réactivité des créanciers. La durée de remboursement dépendra ensuite de vos revenus et du montant total de vos dettes.



Quoi qu'il en soit, vous avez déjà fait un grand pas...
Vous avez demandé l'aide d'un professionnel de la médiation de dettes!



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.lafacecacheeducredit.be



Une initiative de la Journée sans crédit www.journeesanscredit.be



